



Ville de Trois-Pistoles

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES BASQUES**

Séance ordinaire du Conseil de ville de Trois-Pistoles tenue le **14 février 2022**, à 19 h 30.

Sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney
Siège #2 - Claudia Lagacé
Siège #3 - Johanne Beaulieu
Siège #4 - Yannick Ouellet
Siège #5 - Éric Belzile
Siège #6 - Steve Côté

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Philippe Guilbert. Sont également présents Madame Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, Monsieur Steve Rioux, trésorier et Nancy Dubé, greffière et directrice générale adjointe.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION

Monsieur Yannick Ouellet, conseiller, donne avis de motion que le règlement 860 ayant pour objet de créer une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales sera adopté lors d'une séance ultérieure. Conformément à la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante, par le conseiller et a été transféré aux élus 72 heures avant la présente séance. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

Nancy Dubé, greffière

Vraie copie conforme, ce **15 février 2022**.

Nancy Dubé, greffière